



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION : 29/06/2015  
DATE D’AFFICHAGE : 29/06/2015

### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

|               |    |
|---------------|----|
| - en exercice | 15 |
| - présents    | 11 |
| - votants     | 14 |
| - pouvoirs    | 3  |

L’an deux mille quinze, le trois juillet à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s’est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard.

Présents MM. FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, STENGER Blandine, SCHLEGEL Régis, STERN Didier, PEIFER Michelle, BECKMANN Pierre (à partir du point n° 5), KREMER Michael, NACHI Lahcène

Pouvoirs LOTZ Aline, procuration à Bernard FOUILHAC-GARY  
TOUSCH BENMEDJEBER Nathalie, procuration à Gilles LE BORGNE  
ERTZSCHEID Alphonse, procuration à Blandine STENGER

Absents SCHEIBER Yves

---

### **ORDRE DU JOUR**

- ✚ Désignation d’un secrétaire de séance
- ✚ Approbation du compte rendu de la séance du 5 juin
- ✚ Travaux de réhabilitation du chemin piétonnier - attribution du marché de travaux
- ✚ Réalisation d’un Emprunt
- ✚ Réhabilitation du café restaurant - Demande de subvention FISAC
- ✚ Acquisition de terrain
- ✚ Convention MATEC pour travaux de voirie à Dieding
- ✚ Contribution financière pour la scolarisation des enfants de Zetting inscrits à l’école ABCM Sarreguemines
- ✚ Réponse à Demande de subvention : Avenir Val de Sarre – Arboriculteurs
- ✚ Rapport 2014 sur le service d’assainissement
- ✚ Décisions prise par délégation
  - Information sur les dépenses engagées
  - Gérance du café restaurant - signature du bail
- ✚ Divers et communication

---

M. le Maire démarre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse Mmes TOUSCH BENMEDJEBER Nathalie et

LOTZ Aline et MM. ERTZSCHEID Alphonse et SCHEIBER Yves

Il indique que les procurations suivantes ont été données :

- TOUSCH BENMEDJEBER Nathalie, procuration à Gilles LE BORGNE
- LOTZ Aline, procuration à Bernard FOUILHAC-GARY
- ERTZSCHEID Alphonse, procuration à Blandine STENGER

Le quorum, avec 10 présents jusqu'au point 4, 11 présents à partir du point 5, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Avant de débiter l'examen du seul point inscrit à l'ordre du jour, il sollicite le conseil municipal pour l'inscription d'un point supplémentaire concernant la désaffectation du presbytère de Zetting.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Michael KREMER, secrétaire de séance.

### **2. Approbation des procès-verbaux**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2015.

### **3. DCM 2015/29 - Travaux de réhabilitation du chemin piétonnier - attribution du marché de travaux**

Le conseil municipal à l'unanimité attribue les travaux de réhabilitation du chemin piétonnier à l'entreprise MAEVA sise 4 rue Jean Monnet à HAMBACH (Moselle) pour un montant total de **34 755.30 € HT** (41 706.30 € TTC), offre négociée.

### **4. DCM 2015/30 - Réalisation d'un Emprunt**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à souscrire un emprunt de 200 000 € auprès du CREDIT MUTUEL aux conditions suivantes :

- montant du capital : 200 000 €
- durée du remboursement : 15 ans
- taux d'intérêt fixe : 1.40 %
- frais de dossier : 0.10 % du montant autorisé payable à la signature du contrat
- périodicité : trimestrielle

### **5. DCM 2015/31 - Réhabilitation du café restaurant - Demande de subvention FISAC**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre du FISAC pour la totalité du projet soit 50 379 € HT € et fixe le plan de financement suivant :

| <b>FINANCEMENT FISAC</b>                    |                 |
|---|-----------------|
| Subvention 30 % - toilettes handicapés      | 4 565 €         |
| Subvention 20 % - carrelage restaurant      | 2 556 €         |
| Subvention 20 % - équipements de la cuisine | 4 476 €         |
| <b>TOTAL FISAC</b>                          | <b>11 597 €</b> |

### **DCM 2015/32 - Acquisition de terrain**

Le conseil municipal à l'unanimité se porte acquéreur de la parcelle 388, section 1, pour une surface de 9 ares 27 au prix d'achat à 180 € l'are

### **6. DCM 2015/33 - Convention MATEC pour travaux de voirie à Dieding**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les dispositions de la convention n° 22015VRD036 susmentionnée, et autorise M. le Maire à la signer. Les crédits nécessaires soit 1 620.00 € HT sont disponibles au B.P. 2015, article 2031.

### **7. DCM 2015/34 - Contribution financière pour la scolarisation des enfants de Zetting inscrits à l'école ABCM Sarreguemines**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser de participation financière à l'association ABCM Zweisprachigkeit pour financer les charges scolaires de plusieurs enfants de Zetting scolarisés à Sarreguemines en école privée bilingue français – allemand

### **8. DCM 2015-35 - Réponse à Demande de subvention du club Avenir Val de Sarre**

Le conseil municipal par 12 voix pour et 2 abstentions verse une subvention exceptionnelle de 272 € à l'association Avenir Val de Sarre sise à NEUFGRANGE pour participation aux frais de fonctionnement de l'association.

### **9. DCM 2015-36 - Réponse à Demande de subvention de l'association des Arboriculteurs**

Le conseil municipal à l'unanimité verse une subvention de 500 € à l'association des Arboriculteurs de Zetting au titre de l'aide à investissement.

### **10. DCM 2015/37 - Rapport 2014 sur le service d'assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du rapport relatif à l'année 2014.

### **11. DCM 2015/38 - Désaffectation du presbytère de Zetting**

Le Conseil municipal à l'unanimité demande à Monsieur le Préfet d'autoriser la désaffectation du presbytère précité et de ses dépendances. Il attribue au conseil de fabrique et au curé des locaux situés Salle ST GUY rue de l'église, cadastré section 1 parcelle 542 et comportant notamment une salle de réunion, un bureau, des toilettes et un local pour les archives. La désaffectation prendra effet dès que le Préfet en aura pris la décision.

### **12. Décisions prise par délégation**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du 11 avril 2014 conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

#### **a) Marchés publics – Information sur les dépenses engagées en dessous de 90 000 €**

Les dépenses suivantes ont été engagées :

|   |
|---|
| Travodiam – ENNERY  |
| Traitement remontées capillaires café restaurant : 2 970.00 €     |
| Cedeo - SARREGUEMINES   |
| Achat chauffe-eau stade René Bernard : 825.04 €                   |
| Mefran altrad – FLORENSAC   |
| Achat vitrines extérieures (mairie, café et église) : 1 150.80 €  |
| Ets FIEG - SARRALTROFF  |
| Travaux rénovation des toilettes du café restaurant : 13 104.47 € |
| ETS KLEIN – SARREGUEMINES   |
| Achat d'une débroussailleuse : 720.00 €                           |
| ETS RINCK – SARREGUEMINES   |
| Achat d'une débroussailleuse : 742 €                              |

**b) Signature du bail pour la gérance du café restaurant**

Le Maire de Zetting a signé le bail commercial pour la location gérance du Café Restaurant sis 8 rue de l'église avec M. KUHN Bertrand, domicilié à FORBACH 110 rue des jardins. Les caractéristiques du bail sont fixées comme suit :

- Loyer : 830 € par mois, payable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015
- Frais de gestion : 30 euros par mois appelé en même temps que le loyer
- Loyer revalorisé tous les ans sur la base de référence de l'indice du coût de la construction INSEE au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, soit 1632.
- Caution : 5 000 €
- Bail conclu pour une durée de deux ans, reconductible tacitement d'année en année.
- La TVA sur le loyer sera due trimestriellement par le locataire.

**13. Divers et communication**

a) Remerciements

Le maire transmet les remerciements du club de football pour la réactivité de la commune concernant le changement de chauffe-eau tombé en panne.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été délibéré, le maire déclare la session close. La séance est levée à 21 h 40.

Le secrétaire de séance  
Signé : Michael KREMER

Le Maire,  
FOUILHAC-GARY Bernard

*Affiché en mairie le 07 JUL. 2015*